

## **Fiche d'information et de conseil préalable à l'adhésion du contrat d'assurance Wikicampers «Annulation Réserve»**

Vous avez loué un camping-car intégral, van aménagé et fourgon aménagé auprès d'un propriétaire de camping car via la plateforme Wikicampers et vous souhaitez vous prémunir contre les risques d'annulation.

Au regard des informations que vous nous avez communiquées concernant vos souhaits en matière d'assurance, l'Assurance "Annulation réservation – Wikicampers" nous semble constituer une solution adaptée à vos besoins.

L'assurance "Wikicampers" est issue du contrat d'assurance collective de dommages n°LQLXUV – 2 souscrit et distribué :

- par Hors Limites 64 agissant sous la dénomination commerciale Wikicampers , SAS au capital de 5056€ dont le siège social est situé 243 allée Théodore Monod 64210 Bidart immatriculée au RCS de Bayonne sous le n° 51 873 894 00024 et à l' ORIAS sous le n° 19007850 (ci-après "**le Souscripteur**" ou "**Le Distributeur**")
- auprès de **Seyna**, SA au capital de 1.115.800,42€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le code des assurances (**ci-après "l'Assureur"**) ;
- géré par **MARSH SAS**, société par actions simplifiée au capital de 5 917 915 euros, société de courtage d'assurance, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 174 415 et à l'ORIAS sous le n°07 001 037, dont le siège social est : Tour Ariane, 5 place des Pyramides, 92800 Puteaux (**ci-après le Courtier Gestionnaire**)

La distribution de ce contrat d'assurance peut donner lieu au versement d'une rémunération sous forme de commission ou de tout autre type de rémunération.

Seyna, le Distributeur et le Courtier gestionnaire sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92549 75436 Paris Cedex 09.

Vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de trente jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités. Toutefois, si vous bénéficiez d'une ou de plusieurs primes d'assurance qui vous sont offertes, de telle sorte que vous n'avez pas à payer une prime sur un ou plusieurs mois au début d'exécution du contrat, ce délai ne court qu'à compter du paiement de tout ou partie de la première prime.

L'exercice du droit de renonciation est subordonné aux quatre conditions suivantes :

- 1° Vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- 2° Ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- 3° Le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- 4° Vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat en vous adressant au Distributeur par e-mail : [contact@wikicampers.fr](mailto:contact@wikicampers.fr) par courrier : Wikicampers, 243 allée Théodore Monod 64210 Bidart

L'Assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.

Par ailleurs, pour éviter un cumul d'assurances, vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat que vous avez souscrit.

## Garanties\* :

- Événements couverts :

Les frais d'annulation ou de modification de la réservation en cas d'événement garanti

• Étendue de vos garanties :

S'il est éligible, le Sinistre est pris en charge dans la limite des plafonds TTC comme suit :

Garantie	Plafonds et Limites	
	Limite par location	Franchise
Frais d'annulation	4000 euros	<p>Pas de franchise en cas de:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- maladie grave accident grave ou décès</li><li>- complications dues à l'état de grossesse</li><li>- licenciement économique</li><li>- convocation devant un tribunal</li><li>- convocation à un examen de rattrapage</li><li>- événements matériels graves</li><li>- octroi d'un nouvel emploi.</li></ul> <p>Franchise de 25% du montant de la location en cas:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• suppression ou modification des dates de congés payés du fait de l'employeur</li><li>• mutation professionnelle</li><li>• annulation d'une des personnes vous accompagnant</li><li>• un autre événement aléatoire,</li></ul>

*\*La description exhaustive de l'assurance "Wikicampers Annulation Réservation" et ses exclusions figurent dans la notice d'information ci-jointe que nous vous invitons à lire attentivement avant de prendre votre décision d'adhérer ou non.*

## Durée :

La garantie prend effet, sous réserve du paiement préalable de la cotisation, à la date de réservation de la location et expire le jour de la remise des clefs du véhicule au propriétaire.

## Tarif :

Le montant de la cotisation dépend du montant total TTC de la location par l'Adhérent. Il est indiqué sur le Certificat d'adhésion. La cotisation est payée lors de la réservation de la location auprès du Distributeur.

## Renonciation à l'adhésion :

Conformément à l'article L.112-2-1 du Code des Assurances, vous pouvez renoncer à votre adhésion, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalité, dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de réception de vos documents contractuels par email à l'adresse [contact@wikicampers.fr](mailto:contact@wikicampers.fr) ou un courrier à Wikicampers, 243 allée Théodore Monod, 64210 selon le modèle de lettre de renonciation : « *Je soussigné(e), Nom, Prénom et Adresse, déclare renoncer à mon adhésion à l'Assurance "Wikicampers".  
Date et Lieu, Signature* ».

Le Distributeur, au nom et pour le compte de l'Assureur, vous remboursera alors la cotisation d'assurance payée au moment de l'adhésion.

Toute renonciation ne saurait être réputée valide après la prise d'effet de la garantie. Si vous demandez à bénéficier de la Garantie, pendant le délai de renonciation, dans les conditions prévues à la Notice, vous ne pourrez plus exercer votre droit de renonciation, cette déclaration constituant votre accord à l'exécution du Contrat.

## Réclamations

Si l'Adhérent n'est pas satisfait, il peut adresser une réclamation au Service Réclamations qu'il est possible de saisir selon les modalités suivantes :

- adresse mail : [reclamation.wikicampers@assurance.marsh.com](mailto:reclamation.wikicampers@assurance.marsh.com)
- par courrier : MARSH par écrit à Marsh, Service Réclamations, Tour Ariane 92088 Paris La Défense cedex

A compter de la date d'envoi de la réclamation, le Service Réclamations s'engage à accuser réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables et, en tout état de cause, à apporter une réponse à la réclamation au maximum dans les 2 mois.

Si le désaccord persiste après la réponse donnée par le Service Réclamations, l'Adhérent peut solliciter l'avis du Médiateur de l'Assurance qu'il est possible de saisir selon les modalités suivantes :

- Par internet à l'adresse [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)
- Par courrier à l'adresse : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09.

La saisine du Médiateur de l'Assurance est gratuite mais ne peut intervenir qu'après nous avoir adressé une réclamation écrite.

Les dispositions du présent paragraphe s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales. Néanmoins, elles ne s'appliquent pas si une juridiction a déjà été saisie du litige.

## Loi applicable

La langue utilisée pendant toute la durée de l'adhésion est le français.

Les relations précontractuelles et la Notice sont régies par le droit français. Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation de la Notice sera de la compétence des juridictions françaises.